

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1453

12 juin 2008

### SOMMAIRE

<b>Aktia Fund Management S.A.</b> .....	<b>69720</b>	<b>Insinger de Beaufort Manager Selection Si-</b>	
<b>Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l.</b> .....	<b>69698</b>	<b>cav</b> .....	<b>69720</b>
<b>Aquariumconcept S.A.</b> .....	<b>69723</b>	<b>Interior Rent Luxembourg S.A.</b> .....	<b>69725</b>
<b>Art Fund</b> .....	<b>69710</b>	<b>Interport International II S.A.</b> .....	<b>69720</b>
<b>Asset Backed-C S.A.</b> .....	<b>69744</b>	<b>Invesco CE Fund</b> .....	<b>69710</b>
<b>BBPP North America Sàrl</b> .....	<b>69705</b>	<b>Jade Chinois S.à r.l.</b> .....	<b>69739</b>
<b>Berwick Global Research S.à r.l.</b> .....	<b>69700</b>	<b>Jade Chinois S.à r.l.</b> .....	<b>69739</b>
<b>Bio Expand S.à r.l.</b> .....	<b>69700</b>	<b>Jade Chinois S.à r.l.</b> .....	<b>69739</b>
<b>Blueshield Management S.A.</b> .....	<b>69699</b>	<b>Lagrange Distribution S.A.</b> .....	<b>69726</b>
<b>Bridge Investments S.A.</b> .....	<b>69700</b>	<b>MLAnna Real Estate GP S.à r.l.</b> .....	<b>69712</b>
<b>Business Network System</b> .....	<b>69701</b>	<b>ML Dom Luxembourg II S.à r.l.</b> .....	<b>69725</b>
<b>Compagnie Immobilière Luxembourggeoi-</b>		<b>Neumarkter S.à r.l.</b> .....	<b>69729</b>
<b>se Comilux</b> .....	<b>69736</b>	<b>Northwest China Lux Three</b> .....	<b>69723</b>
<b>Contern Downtown Sàrl</b> .....	<b>69737</b>	<b>Odelux</b> .....	<b>69740</b>
<b>Ecogest S.A.</b> .....	<b>69743</b>	<b>Pangaea S.A.</b> .....	<b>69743</b>
<b>EFG Thema Advisory Company S.A.</b> ....	<b>69721</b>	<b>P.G.I. International S.à r.l.</b> .....	<b>69722</b>
<b>Eurofonprofit</b> .....	<b>69698</b>	<b>Promotion Immobilière Luxembourg</b> ....	<b>69737</b>
<b>Fibre S.A.</b> .....	<b>69708</b>	<b>Residential Assembly JV</b> .....	<b>69703</b>
<b>Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.</b>		<b>Sarl Philo</b> .....	<b>69728</b>
.....	<b>69725</b>	<b>Sea Talia S.à.r.l.</b> .....	<b>69698</b>
<b>Fiduciaire Centrale du Luxembourg, Salai-</b>		<b>Seed Box S.A.</b> .....	<b>69722</b>
<b>res et Social S.A.</b> .....	<b>69723</b>	<b>Seven Biotech</b> .....	<b>69699</b>
<b>Future Life Insurance Broker S.A.</b> .....	<b>69727</b>	<b>SF Finance S.à r.l.</b> .....	<b>69703</b>
<b>Future Life S.A.</b> .....	<b>69727</b>	<b>SGCE Investment Holding I S.à r.l.</b> .....	<b>69721</b>
<b>Galaxy VI</b> .....	<b>69744</b>	<b>Solidus Partners S.C.A.</b> .....	<b>69710</b>
<b>Genpact Investment Co (Lux) SICAR S.à</b>		<b>South Riviera S.A.</b> .....	<b>69699</b>
<b>r.l.</b> .....	<b>69726</b>	<b>Whitehall Street International Real Estate</b>	
<b>Holding One S.A.H.</b> .....	<b>69738</b>	<b>(ISA Investor) 2008</b> .....	<b>69701</b>
<b>Holding One S.A.H.</b> .....	<b>69738</b>		
<b>Horses Farm S.A.</b> .....	<b>69722</b>		

**Sea Talia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.610.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que le Conseil de Gérance décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008067325/1384/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00703. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.703.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 avril 2005, acte publié au Mémorial C no 926 du 29 septembre 2005

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008067349/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06775. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.586.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 22 avril 2008, a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur José Luis CAMPOS ECHEVERRIA

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Monsieur Jaime CANAS

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Madame Maria Elvira CASTROMIL

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Monsieur Jorge GRANADO

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

en qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2009;

- de renouveler le mandat de:

KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Pour EUROFONPROFIT, SICAV  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2008067461/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01505. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**South Riviera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.347.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008067369/1384/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Seven Biotech, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.429.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008067370/1384/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Blueshield Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.258.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 mars 2008 que l'assemblée des actionnaires décide de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Guillaume BERNARD de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 14 décembre 2007.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Edouard MAIRE, expert-comptable, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nic Simmer, en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet, au 14 décembre 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008067388/1384/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00594. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080075705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Bio Expand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.722.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion de la Gérance de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que la Gérance décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008067387/1384/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00593. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080075697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Berwick Global Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.082.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que le Conseil de Gérance décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008067386/1384/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00591. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080075695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Bridge Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.083.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008067389/1384/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Business Network System, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.275.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008067390/1384/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Whitehall Street International Real Estate (ISA Investor) 2008, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.461.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of April.

Before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC.", registered with the Department of State, Divisions of Corporations of Delaware under number 2923466 with registered office at 19801 Delaware, Wilmington, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, (United States of America), by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "Whitehall Street International Real Estate (ISA Investor) 2008", a Luxembourg limited liability company, with registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand Rue, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 137,461, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 7, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares without par value.

3 - "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC.", prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4 - "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC.", prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC." appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC." in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7 - "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC." declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8- "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC." declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- Discharge is given to the managers of the Company.

10.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

#### Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at 750.- EUR.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour d'avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC.", enregistré avec le Department of State, Division of Corporations of Delaware sous le numéro 2923466 et ayant son siège social à 19801 Delaware, Wilmington, 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, (Etats-Unis d'Amérique), en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Whitehall Street International Real Estate (ISA Investor) 2008", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.461, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 mars 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

3 - "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC.", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC.", prédésignée, agissant comme associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC.", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC.", prédésignée, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7 - "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC.", prédésignée, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- "THE GOLDMAN SACHS GROUP INC.", prédésignée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Décharge est donnée aux gérants de la Société.

10.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand Rue.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 750,- EUR.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 2008, Relation GRE/2008/2009. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008067525/231/100.

(080075903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Residential Assembly JV, Société à responsabilité limitée,  
(anc. SF Finance S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.721.

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Pearl Invest & Trade Limited, une société du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au registre International Business Companies du Belize sous I.B.C. No. 32.325, ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le comparant est le seul associé actuel de SF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.721, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C numéro 790 du 1<sup>er</sup> avril 2008.

- Que le comparant a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en Residential Assembly JV et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 3, des statuts comme suit:

"La Société adopte la dénomination Residential Assembly JV."

*Deuxième résolution*

L'associé unique prend connaissance et approuve la démission de Monsieur Stewart KAM CHEONG, gérant de la société, avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B pour une durée indéterminée:

*Gérant de Catégorie A:*

- M. Hermann-Gunter SCHOMMARZ, comptable, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), résidant professionnellement à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

*Gérants de Catégorie B:*

- M. Brian BORG, Investment Manager, né le 29 décembre 1973 à Omaha, Nebraska (USA), résidant 2 Clover Mews, SW3 4JH London (Royaume-Uni);

- M. Gregory HARTMAN, directeur de société, né le 26 janvier 1959 en Californie (USA), résidant 155 Prospect Avenue, Woodside, 94062 (USA).

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer Olivier DORIER, Gérant de la Société, Gérant de Catégorie A.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the seventh of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Pearl Invest & Trade Limited, a Belize company with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies registry of Belize under the I.B.C. No. 32,325,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

by virtue of a proxy with power of substitution.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

- That the appearing party is the sole actual partner of SF Finance S.à r.l., a limited liability company, with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg section B number 136721, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on February 14, 2008, published in the Mémorial C number 790 on April 1, 2008.

- That the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the name of the Company into Residential Assembly JV and subsequently amends article 1, paragraph 3, of the articles of incorporation as follows:

"The Company will exist under the name of Residential Assembly JV."

*Second resolution*

The sole shareholder acknowledges and approves the resignation of Mr Stewart KAM CHEONG, as Manager of the Company with immediate effect and grants him full discharge for the exercise of his mandate.

*Third resolution*

The sole shareholder decides to appoint Class A Managers and Class B Managers for an undetermined period:

*Class A Manager:*

- Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ, Accountant, born in Amersfoort (South Africa) on 20 November 1970, residing professionally in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall;

*Class B Managers:*

- Mr Brian BORG, Investment Manager, born in Omaha, Nebraska (USA) on 29 December 1973, residing in 2 Clover Mews, SW3 4JH London (United Kingdom);

- Mr Gregory HARTMAN, Company Director, born in California (USA) on 26 January 1959, residing in 155 Prospect Avenue, Woodside, 94062 (USA).

*Fourth resolution*

The sole shareholder appoints Mr Olivier DORIER, Manager of the Company, as A Manager.

69705

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 2008, Relation GRE/2008/1987. - Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008067524/231/105.

(080076010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**BBPP North America Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 125.605.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of April.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership, a Limited Partnership incorporated under the laws of Great-Britain, having its registered office at Level 15, 5 Aldermanbury Square, London EC2V 7HR, United Kingdom, registered with the Great-Britain Trade and Companies Register under the number Great-Britain 45241,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-1413 Luxembourg, 8, place Dargent, by virtue of a proxy given under private seal on 10th April 2008.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of the Société à responsabilité limitée BBPP North America S.à r.l, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 19 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1001 dated 30 May 2007 and modified by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 19 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2032 dated 19 September 2007 and modified by a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) dated 21 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 158 dated 21 January 2008 and modified by a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) dated 18 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 312 dated 6 February 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.605 (the "Company").

The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Waiver of convening notices;
2. Increase of the share capital by an amount of GBP 197,175 in order to bring the share capital from its former amount GBP 9,000 to GBP 206,175 by way of the issue of 7,887 new shares having a par value of GBP 25;
3. Subscription and payment to the share capital increase;
4. Subsequent amendment of first paragraph of the article 6 of the articles of association;
5. Amendment to the share register of the company.

Request the undersigned notary to document the following resolution:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

It is decided to increase the share capital by an amount of one hundred and ninety-seven thousand one hundred and seventy-five British Pounds (GBP 197,175.-) so as to raise it from its present amount of nine thousand British Pounds (GBP 9,000.-) to two hundred and six thousand one hundred and seventy-five British Pounds (GBP 206,175.-) by the issue of seven thousand eight hundred and eighty-seven (7,887) new shares having a par value of twenty five British Pounds (GBP 25.-).

*Third resolution*

It is decided to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership.

*Intervention - subscription - payment*

Thereupon the prenamed subscriber, represented as aforesaid; declared to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make the payment in full for the seven thousand eight hundred and eighty-seven (7,887) new shares thus subscribed, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of one hundred ninety-seven thousand one hundred and seventy-five British Pounds (GBP 197,175.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at one hundred ninety-seven thousand one hundred and seventy-five British Pounds (GBP 197,175.-).

Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership, through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership, prenamed, attesting that it is the full owner of the Contribution.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at two hundred and six thousand one hundred and seventy-five British Pounds (GBP 206,175.-) represented by eight thousand two hundred and forty-seven shares (8,247) with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up."

*Fifth resolution*

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follows:

Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership . . . . .	8,247 shares
Total: eight thousand two hundred and forty-seven . . . . .	8,247 shares

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership, une société de droit anglais ayant son siège social au Level 15, 5 Aldermanbury Square, London EC2V 7HR, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Great-Britain sous le numéro Great-Britain 45241,

représentée aux présentes par Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 8, place Dargent,

en vertu d'une procuration sous seing privé le 10 avril 2008.

La dite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'associé représenté comme dit est, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée BBPP North America S.à r.l. ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, le 19 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1001 en date du 30 mai 2007, modifié suivant acte devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2032 en date du 19 septembre 2007, modifié suivant acte devant Maître Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 158 en date du 21 janvier 2008, modifié suivant acte devant Maître Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 312 en date du 06 février 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.605, («la Société»).

L'associé tel que représenté a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 197.175 afin de porter le capital de son montant actuel de GBP 9.000 à GBP 206.175 par l'émission de 7.887 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25;
3. Souscription et paiement;
4. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 6 des statuts;
5. Modification du registre de parts sociales.

#### *Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 197.175,-) afin de porter le capital de son montant actuel de neuf mille Livres Sterling (GBP 9.000,-) à deux cent six mille cent soixante-cinq Livres Sterling (GBP 206.175,-) par l'émission de sept mille huit cent quatre-vingt sept (7.887) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership.

#### *Intervention - souscription - libération*

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Max MAYER, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré sept mille huit cent quatre-vingt sept (7.887) parts sociales nouvelles, nombre pour lequel il a été admis, et a libérer intégralement par apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de cent quatre-vingt dix-sept mille cent soixante-cinq Livres Sterling (GBP 197.175,-) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à cent quatre-vingt dix-sept mille cent soixante-cinq Livres Sterling (GBP 197.175,-).

Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent six mille cent soixante-cinq Livres Sterling (GBP 206.175,-) représenté par huit mille deux cent quarante-sept (8.247) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres (GBP 25,-) Sterling chacune entièrement libérée.»

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership: . . . . .	8.247 parts sociales
Total: huit mille deux cent quarante-sept . . . . .	8.247 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de 3.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2008. Relation: LAC/2008/15854. - Reçu € 1.234,50 (mille deux cent trente-quatre euros cinquante cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008067509/206/170.

(080075498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Fibre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 66.926.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of April.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

FT HOLDING 1 S.A. a company governed by the laws of the British Virgin Islands, having its registered office in Road Town, 3rd Floor Geneva, Place Watefront Drive (Tortola, British Virgin Islands)

(the "Principal")

here represented by Mr Alexander KELLER, employee, residing professionally in Luxembourg,

(the "Proxy")

by virtue of a proxy under private seal given on April 28th, 2008.

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. FIBRE S.A.(the "Company"), having its registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 66.926, has been incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on November 4th, 1998 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 16 of January 12th, 1999

II. The subscribed capital of the Company is presently set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) fully paid represented by five hundred (500) shares with a nominal par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

FT HOLDING 1 S.A. une société gouvernée par les lois des Îles Vierges Britanniques ayant son siège social à Road Town, 3rd Floor Geneva, Place Waterfront Drive (Tortola, Îles Vierges Britanniques)

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Pascal KELLER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 avril 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

II. FIBRE S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 66.926 a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire résidant à Luxembourg, en date du 4 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 16 of 12 janvier 1999

III. Le capital social émis de la Société est de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (50.000,- USD) entièrement libéré et représenté par cinq cents (500) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune;

IV. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

VI. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VII. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. KELLER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2008. Relation: LAC/2008/18077. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008067527/206/84.

(080075912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Invesco CE Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.533.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 24 avril 2008*

En date du 24 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 24 avril 2008, de Monsieur Patrick Rivière en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008067440/1024/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Art Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.499.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2008*

En date du 29 avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jérôme Biet, Monsieur Robert Tellez, Monsieur Bernard Descreux, Monsieur Laurent Dubois et de Maître Pierre Delandmeter en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008067443/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Solidus Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.333.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eight, on the ninth of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company SOLIDUS GP SA, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 102.512,

here represented by Mr David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr David SANA, prenamed, declared and requested the notary to act:

I.- That the limited partnership with a share capital (société en commandite par actions) "Solidus Partners S.C.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 106,333, was incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) on the 21st of February 2005, published in the Mémorial C number 204 of the 8th of March 2005, and whose articles of incorporation have been lastly modified by deed of the notary pre-named on the 17th February 2006, published in the Mémorial C number 1016 of the 24th of May 2006.

II.- That the capital of the limited partnership with a share capital (société en commandite par actions) "Solidus Partners S.C.A.", prenamed, presently amounts to one million Euros (EUR 1,000,000.-), represented by ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight (99,998) ordinary manager shares of ten Euros (EUR 10.-) each and by two (2) ordinary investor shares of ten Euros (EUR 10.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the pre-named limited partnership with a share capital (société en commandite par actions) "Solidus Partners S.C.A.".

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the limited partnership with a share capital (société en commandite par actions) "Solidus Partners S.C.A." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the limited partnership with a share capital (société en commandite par actions) "Solidus Partners S.C.A." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That the shares of the company have been cancelled.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and seventy-five euros.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOLIDUS GP SA, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.512,

représentée par Monsieur David SANA, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David SANA, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société en commandite par actions "Solidus Partners S.C.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.333, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 février 2005, publié au Mémorial C numéro 204 du 8 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1016 du 24 mai 2006.

II.- Que le capital social de la société en commandite par actions "Solidus Partners S.C.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à un million d'Euros (EUR 1.000.000.-), représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (99.998) actions de commandité ordinaires d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune et par deux (2) actions d'investisseurs ordinaires d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société en commandite par actions "Solidus Partners S.C.A.".

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société en commandite par actions "Solidus Partners S.C.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société en commandite par actions "Solidus Partners S.C.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation de toutes les actions de commandité ordinaires et de toutes les actions d'investisseurs ordinaires de la société dissoute.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent soixante-quinze euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mai 2008. Relation GRE/2008/2129. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008067529/231/101.

(080075860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

### **MLAnna Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.644.

#### STATUTES

In the year two thousand eight, on the ninth day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.380;

and

Colonia Real Estate AG, a German stock corporation incorporated and existing under the laws of Germany, and having its registered office at Zeppelinstrasse, 4-8, 50 667 Cologne, and registered with the Cologne Trade and Companies' Register under number HRB 54006;

both appearing parties hereby represented by Maître Ute Bräuer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "MLAnna Real Estate GP S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by eleven thousand two hundred fifty (11,250) Shares of Class A and one thousand two hundred fifty (1,250) Shares of Class B of one euro (EUR 1) each, all fully paid-up and subscribed.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a single manager or by a board of managers, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, jointly by any two managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 10. Representation.** The Company will be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by facsimile or e-mail.

The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. Notwithstanding article 13.2 of these Articles, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., prenamed, here represented as stated above, declares to subscribe for eleven thousand two hundred fifty (11,250) Shares of Class A of one euro (EUR 1) each and Colonia Real Estate AG, prenamed, here represented as stated above, declares to subscribe for one thousand two hundred fifty (1,250) Shares of Class B of one euro (EUR 1) each

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.380.

2. The registered office of the Company is set at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Folgt die deutsche Übersetzung des hier vorliegenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am neunten Tag des Monats Mai.

Vor Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung société à responsabilité limitée nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Registernummer B 96.380,

und

Colonia Real Estate AG, eine Aktiengesellschaft nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Zepelinstrasse, 4-8, 50 667 Köln, eingetragen beim Handelsregister in Köln unter der Registernummer HRB 54006.

Beide Erschienenen vertreten durch Maître Ute Bräuer, Rechtsanwältin, mit Berufsadresse in Luxemburg, auf Grund von Vollmachten.

Diese Vollmachten, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zweck der Registrierung beigegeben.

Die Erschienenene, handelnd wie vorstehend, hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“), die hiermit gegründet wird, wie folgt zu dokumentieren:

### I. Bezeichnung - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

**Art. 1. Bezeichnung.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) unter der Bezeichnung „MLAnna Real Estate GP S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) gegründet, die der Luxemburger Gesetzgebung unterliegt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (das „Gesetz“), sowie gegenwärtiger Satzung (die „Satzung“).

#### Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt, im Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers, oder gegebenenfalls, des Vorstandes der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Des weiteren kann der Sitz durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2. Zweigniederlassungen, Filialen und andere Geschäftsräume können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers, oder gegebenenfalls, des Vorstandes der Gesellschaft errichtet werden. Sollte der Alleinige Geschäftsführer, oder gegebenenfalls, der Vorstand der Gesellschaft beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft, oder die Verbindung derselben mit dem Ausland behindern würden oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse. Derartige provisorische Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der provisorischen Sitzverlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.

#### Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Der Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in jedweder Form an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, sowie die Verwaltung, die Steuerung und die Entwicklung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Rentenwerte, Geldmarkteinlagen und andere Schuldtitel aller Art durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder sonst wie erwerben, und im Allgemeinen alle Wertschriften und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Sie kann an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht aller Gesellschaften oder Unternehmen teilnehmen. Des weiteren kann sie die direkten oder indirekten Immobilienanlagen weiterbilden und in den Erwerb und die Verwaltung eines Bestands von Patenten oder anderen geistigen Eigentumsrechten jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeder Art aufnehmen, außer auf dem Wege von öffentlichen Anleihen. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierung, Schuldscheine, Anleihen und Rentenwerte, sowie jede Art von Schuldtiteln und/oder Dividendenpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel verleihen, einschließlich und ohne Begrenzung, der Erlöse

aus Kreditverbindlichkeiten und/oder Emissionen von Schuld- oder Dividendenpapieren an ihre Zweigunternehmen, angegliederte Gesellschaften und/oder jede andere Gesellschaft. Die Gesellschaft kann in Bezug auf ihr gesamtes oder teilweises Vermögen Sicherheiten leisten; sie kann verpfänden, übertragen, belasten oder sonst Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und Vereinbarungen und/oder den Verpflichtungen und Vereinbarungen jeder anderen Gesellschaft nachzukommen und diese im Allgemeinen zu eigenem Nutzen und/oder zum Nutzen jeder anderen Gesellschaft oder Person abzusichern, ohne dass diese Tätigkeiten den Reglementierungen des Finanzdienstleistungssektors unterliegen.

3.3. Mit dem Ziel einer effizienten Verwaltung kann sich die Gesellschaft im Allgemeinen in Bezug auf ihre Anlagen aller Techniken und Instrumente bedienen, einschließlich der Techniken und Instrumente, die dazu gedacht sind, die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.4. Die Gesellschaft darf im Allgemeinen alle Tätigkeiten und alle Transaktionen ausführen, die dazu bestimmt sind, ihren Gesellschaftszweck zu fördern oder die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

#### **Art. 4. Dauer.**

4.1. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

4.2. Die Gesellschaft kann nicht aufgelöst werden wegen eines Sterbefalls, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder Ähnlichen Vorkommnissen, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen.

### **II. Kapital - Gesellschaftsanteile**

#### **Art. 5. Kapital.**

5.1. Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) festgelegt und besteht aus elftausendzweihundertfünfzig (11.250) Anteilen der Kategorie A und eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteilen der Kategorie B mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), alle Anteile sind gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Das Gesellschaftskapital kann bei einem oder mehreren Anlässen durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder, gegebenenfalls, durch die Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, erhöht oder vermindert werden.

#### **Art. 6. Gesellschaftsanteile.**

6.1. Jeder Gesellschaftsanteil erteilt dem Besitzer ein Anrecht auf einen Bruchteil der gemeinschaftlichen Vermögenswerte und Gewinne der Gesellschaft in unmittelbarem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Anteile.

6.2. Die Anteile der Gesellschaft sind unteilbar, da je Anteil nur ein Besitzer anerkannt wird. Gemeinschaftliche Eigentümer haben eine einzige Person zu ihrem Vertreter für ihre Beziehungen mit der Gesellschaft zu ernennen.

6.3. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern oder, im Falle eines Alleingeschafters, an Dritte frei übertragbar.

Falls die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat, unterliegt die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Nicht-Gesellschafter der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

Eine Anteilsübertragung bindet die Gesellschaft oder Dritte nur infolge einer Mitteilung an die, oder einer Billigung seitens der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Rechts.

Bezüglich aller anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des Gesetzes hingewiesen.

6.4. Am Sitz der Gesellschaft wird gemäß den Bestimmungen des Gesetzes ein Gesellschafterregister aufbewahrt, das von jedem Gesellschafter, der dies verlangt, eingesehen werden kann.

6.5. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

### **III. Geschäftsführung - Vertretung**

#### **Art. 7. Geschäftsführungsrat.**

7.1. Die Gesellschaft wird von einem alleinigen Geschäftsführer oder von einem Vorstand geleitet. Die Geschäftsführer werden durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder, gegebenenfalls, durch die Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, welche(r) ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

7.2. Die Geschäftsführer können ad nutum vom Amt abgesetzt werden (ohne jeden Grund).

#### **Art. 8. Befugnisse des Geschäftsführungsrates.**

8.1. Alle Vollmachten, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen unter den Zuständigkeitsbereich des Alleinigen Geschäftsführers, oder wenn die Gesellschaft von mehr als einem Geschäftsführer gehandhabt wird, des Vorstandes, der alle Befugnisse hat, um alle Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu bestätigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft übereinstimmen.

8.2. Besondere und begrenzte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten vom Geschäftsführer, oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, von zwei Geschäftsführern der Gesellschaft, an einen oder mehrere Vertreter vergeben werden, die keine Gesellschafter sein müssen.

### **Art. 9. Entscheidungsverfahren.**

9.1. Der Geschäftsführungsrat tritt so oft am Ort, der in den Einberufungsschreiben angegeben ist, zusammen wie die Interessen der Gesellschaft es verlangen, oder auf Einberufung eines Geschäftsführers.

9.2. Schriftliche Mitteilung über jede Geschäftsführungsratssitzung ergeht mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem Tag der Sitzung an alle Geschäftsführer, außer in einem Notfall, in welchem Fall die Art dieser Umstände im Einberufungsschreiben für die Geschäftsführungsratssitzung anzugeben ist.

9.3. Ein Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft in einer Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, über die Sitzung rechtmäßig informiert worden zu sein und die Tagesordnung zu kennen. Es kann von jedem Mitglied des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft per Brief, Faksimile oder E-mail auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.

9.4. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Geschäftsführungsratssitzung teilnehmen, indem er einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt.

9.5. Der Geschäftsführungsrat kann nur gültig tagen und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates werden gültig mit der Mehrheit der Stimmen gefaßt. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrates werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet sind.

9.6. Jeder Geschäftsführer kann über Telefon oder Videokonferenz oder durch jedwede andere, ähnliche Kommunikationsmittel an einer Geschäftsführungsratssitzung teilnehmen, die allen Personen, die an der Sitzung teilnehmen, ermöglichen, einander zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Sitzung durch diese Mittel ist gleich einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

**Art. 10. Vertretung.** Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers, oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder, falls anwendbar, durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift jeder Person, der solche Unterschriftsvollmacht gemäß Artikel 8.2. der vorliegenden Satzung gültig erteilt wurde, gebunden.

**Art. 11. Verpflichtung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer sind durch ihr Amt nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft gültig eingegangen sind, unter der Bedingung, dass solche Verpflichtungen in Übereinstimmung mit gegenwärtiger Satzung sowie den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes sind.

## **IV. Hauptversammlungen der Gesellschafter**

### **Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.**

12.1. Der Alleingesellschafter übernimmt alle Vollmachten, die vom Gesetz der Hauptversammlung der Gesellschafter übertragen werden.

12.2. Jeder Gesellschafter besitzt Stimmrechte, die im Verhältnis zur Anzahl seiner Gesellschaftsanteile stehen.

12.3. Jeder Gesellschafter kann eine natürliche Person oder Rechtspersönlichkeit per Brief, Telegramm, Telex, Faksimile oder E-Mail zu seinem Bevollmächtigten bestellen, um ihn bei den Hauptversammlungen der Gesellschafter zu vertreten.

### **Art. 13. Form - Beschlussfähige Anzahl - Mehrheit.**

13.1. Falls die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig nicht übersteigt, können ihre Entscheidungen durch Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Text schriftlich, sei es im Original, oder über Faksimile oder Email, an alle Gesellschafter geschickt wird. Die Gesellschafter geben ihre Stimme durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses ab. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet werden, und per Brief oder per Faksimile bescheinigt werden.

13.2. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen.

13.3. Ungeachtet von Artikel 13.2. gegenwärtiger Satzung können Beschlüsse in Bezug auf Abänderungen der Satzung oder in Bezug auf die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft nur mit der Stimmenmehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft besitzen, gefasst werden.

## **V. Jahresrechnungen - Gewinnzuteilung**

### **Art. 14. Geschäftsjahr.**

14.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

14.2. In Bezug auf das Ende des Geschäftsjahres der Gesellschaft, hat der alleinige Geschäftsführer, oder gegebenenfalls, der Vorstand, jährlich die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft, sowie das Inventar, einschließlich der Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu erstellen, mit einem Anhang, der alle Verpflichtungen der Gesellschaft zusammenfasst, und die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer, des oder der Rechnungskommissare (falls anwendbar) und der Gesellschafter der Gesellschaft zusammenfasst.

14.3. Jeder Gesellschafter kann das obengenannte Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

### **Art. 15. Gewinnverteilung.**

15.1. Der in den Jahreskonten aufgeführte Bruttogewinn der Gesellschaft, nach Abzug der Allgemeinkosten, Tilgungen und Kosten, stellt den Nettogewinn dar. Ein Anteil von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Grundkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

15.2. Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann nach freiem Ermessen über den Überschuss verfügen. Insbesondere kann sie den Gewinn zu einer Dividendenzahlung freigeben oder sie der Rücklage zuweisen oder auch als Saldo vortragen.

### **VI. Auflösung - Liquidation**

16.1. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, die keine Gesellschafter zu sein brauchen, und die durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, die ihre Vollmachten und Vergütung bestimmt. Falls in dem Beschluss des oder der Gesellschafter, oder durch ein Gesetz, nichts Anderes vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitgehendsten Befugnissen für die Realisierung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft versehen.

16.2. Der Überschuss aus der Realisierung der Vermögenswerte und Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft wird an den Gesellschafter gezahlt oder, im Falle mehrerer Gesellschafter, an die Gesellschafter im Verhältnis zu der Anzahl der Anteile, die sie in der Gesellschaft besitzen.

### **VII. Allgemeine Bestimmung**

17. Es wird auf die Bestimmungen des Gesetzes in Bezug auf alle Angelegenheiten verwiesen, die nicht ausdrücklich in gegenwärtiger Satzung aufgeführt werden.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Unterzeichnung dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung - Zahlung*

Daraufhin erklären

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., wie zuvor genannt und vertreten wie vorstehend angegeben, elftausendzweihundertfünfzig (11.250) Anteile der Kategorie A mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1 ) und

Colonia Real Estate AG wie zuvor genannt und vertreten wie vorstehend angegeben, eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Anteile der Kategorie B mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1) zu zeichnen, und diese Gesellschaftsanteile vollständig durch Barzahlung einzuzahlen.

Der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12,500) steht somit zur Verfügung der Gesellschaft, wie dem unterzeichneten Notar bescheinigt wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Schätzung*

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft resultierend aus seiner Gesellschaftsgründung getragen werden müssen, werden auf ca. EUR 1.900 geschätzt.

#### *Beschlüsse des Alleingeschafters*

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleingeschafter der Gesellschaft, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1 Folgender Geschäftsführer wird auf unbestimmte Zeit ernannt:

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung société à responsabilité limitée nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, eingetragen beim luxemburgischen Handelsregister unter der Registernummer B 96.380.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Antrag des vorstehenden Komparenten gegenwärtige Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung überwiegt.

WORÜBER Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten des Komparenten hat dieser zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: U. BRÄUER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2008. Relation: LAC/2008/19239. - Reçu soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 22. Mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008067542/242/415.

(080075329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Interport International II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.421.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que le Conseil d'Administration décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008067521/1384/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Aktia Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 38.642.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2008*

En date du 28 avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Robert Sergelius, Monsieur Tom Ginman et de Madame Merja Hannele Hellberg en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008067446/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.761.

—  
En date du 30 avril 2008 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de réélire:

M. Steve GEORGALAS, Maitland & Co S.à r.l., 35, rue La Boétie, F-75008 PARIS

M. Jacobus Johannes HUMAN, Insinger de Beaufort Asset Management NV, Herengracht 537, NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Ilias GEORGOPOULOS, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

M. Peter George SIERADZKI, Bank Insinger de Beaufort NV, Herengracht 537, NL-1017 BV AMSTERDAM

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,

- de réélire: Ernst & Young S.A., Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

*Pour INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable*  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2008067458/1126/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**EFG Thema Advisory Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.752.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2008*

En date du 10 avril 2008 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier la nomination de Monsieur Philippe BENS en qualité de Président du Conseil d'Administration
- de renouveler les mandats de Monsieur Thomas C. WERUP, Monsieur Jan BERTIL NORINDER et de Monsieur Philippe BENS en qualité d'Administrateurs de la Société pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler le mandat de Monsieur Philippe BENS en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2009
- de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2009

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signatures

Référence de publication: 2008067437/1024/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**SGCE Investment Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.670.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SGCE INVESTMENT HOLDING I S.à R.L.*  
Signature / Signature  
Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008066463/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04126. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

---

**P.G.I. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.069.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que le Conseil de Gérance décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008067532/1384/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Seed Box S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.710.

—  
Le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008067534/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06733. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Horses Farm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.223.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 11 mars 2008 que l'assemblée des actionnaires décide de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Guillaume BERNARD de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 14 décembre 2007.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Madame Audrey BALLAND, comptable, né à Tours (France), le 1<sup>er</sup> avril 1978, demeurant à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nic Simmer, en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet, au 14 décembre 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008067415/1384/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Aquariumconcept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 133.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

*Pour AQUARIUMCONCEPT S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008067647/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06289. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Fiduciaire Centrale du Luxembourg, Salaires et Social S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 29.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

*Pour Fiduciaire Centrale du Luxembourg, Salaires et Social S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008067649/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06296. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Northwest China Lux Three, Groupement Européen d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg D 17.

*Procès-verbal de l'assemblée générale mixte des membres du 18 juin 2007*

L'an deux mille sept et le dix-huit juin, à 17.45 heures, les Membres du Groupement Européen d'Intérêt Economique NORTHWEST CHINA LUX THREE se sont réunis en Assemblée Générale au 9, Quai du Président Paul DOUMER 92920 PARIS LA DEFENSE, sur convocation faite par le Gérant, à chaque Membre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les représentants de chaque Membre de l'Assemblée.

Monsieur Eric EUGENE, représentant BNP PARIBAS préside la séance.

Monsieur Philippe CASSAN, représentant CALYON est choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno MOUCHET, représentant du Gérant, assiste à la réunion.

Monsieur Franck MANNESSIER du Cabinet GOFFIN et Associés, Commissaire aux comptes du Groupement, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les Membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que tous les Membres sont présents ou représentés et possèdent ensemble 100% des droits dans le Groupement.

Le Président constate que l'Assemblée est en mesure de délibérer valablement et la déclare régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée:

1. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable.
2. Le rapport du Gérant concernant l'exercice clos au 31 décembre 2006.
3. L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice 2006 dûment certifiés par le Commissaire aux comptes.
4. Le rapport du Commissaire aux comptes concernant l'exercice 2006.

Puis le président déclare que les rapports du Gérant, les inventaires les comptes de résultat, les bilans et les annexes, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition du Commissaire aux comptes avant la réunion de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée des Membres est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. rapport du Gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006
2. rapports du Commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006
3. approbation de ces comptes et rapports
4. affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2006
5. substitution du CREDIT AGRICOLE Luxembourg en qualité de nouveau membre, en lieu et place de CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG
6. transfert du siège social
7. pouvoirs aux fins d'effectuer les formalités
8. questions diverses

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée des Membres, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, du Commissaire aux comptes approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Gérant du Groupement, de l'exécution de son mandat pour ledit exercice, au Cabinet GOFFIN et Associés, Commissaire aux comptes du Groupement, pour l'accomplissement de sa mission pour le même exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée des Membres, constate et prend acte que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 est égal à zéro.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale des Membres prend acte de, et accepte, la substitution de CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG (CAL) dont le siège social se situe 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculé B 91.986 en qualité de nouveau membre du Groupement, en lieu et place du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG par suite de fusion absorption en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

L'article six des Statuts du Groupement est modifié en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale des Membres décide de transférer le siège social du groupement au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'article quatre des Statuts du Groupement est modifié en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Cinquième résolution*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités de dépôt nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18.00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et le Secrétaire.

Copie certifiée conforme  
Eric EUGENE / Philippe CASSAN  
*Le Président / Le Secrétaire*

Référence de publication: 2008067421/7241/78.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00278. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080076045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Interior Rent Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.904.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

*Pour INTERIOR RENT Luxembourg S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008067650/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06306. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080076088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 57.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

*Pour FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008067651/503/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06299. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080076087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**ML Dom Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.005.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 21 Mai 2008

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Peter RIEDEL avec effet au 28 avril 2008, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant avec effet au 28 avril 2008 et pour une durée indéterminée, Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 09 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);
- Monsieur Steven GLASSMAN, né le 17 août 1964 dans le New Jersey (États-Unis), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (États-Unis);
- Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 09 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

MERCURIA SERVICES  
8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008067952/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Lagrange Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.037.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 02 mai 2008 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour que:

1°) les mandats des organes suivants de la société ont été renouvelés pour une durée de 3 ans.

- Monsieur Patrick Meunier (demeurant professionnellement au siège de la société) - Administrateur;
- Monsieur Pierre-Olivier Toumieux (7, Chemin du Centurion CH-1227 Carouge-Genève) - Administrateur;
- MRM CONSULTING S.A (5, rue de l'Ecole L-4394 Pontpierre) - Commissaire aux comptes.

2°) Administrateur délégué: Monsieur Pierre-Olivier Toumieux (7, Chemin du Centurion CH-1227 Carouge-Genève) a été reconduit dans ses fonctions d'Administrateur Délégué pour une durée de 3 ans.

Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

LAGRANGE DISTRIBUTIONS S.A

Patrick Meunier

Administrateur

Référence de publication: 2008067944/6102/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Genpact Investment Co (Lux) SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: USD 6.236.549,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.546.

—  
*Extract of the resolutions taken at the Quota Holders Meeting held on May 15th, 2008*

1. The mandate of the company KPMG Audit, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg is renewed, for a new statutory period of one year, as Independent Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2009.

*Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale des Associés en date du 15 mai 2008*

1. Le mandat de la société KPMG Audit, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est reconduit comme Réviseur Indépendant, pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) SICAR S.à r.l

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008067961/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Future Life S.A., Société Anonyme,  
(anc. Future Life Insurance Broker S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 98.013.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FUTURE LIFE INSURANCE BROKER S.A.", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98.013, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 126 du 30 janvier 2004, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 813 du 7 août 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Johan Verheyden, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Catherine Hayez, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Erik van Westen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification du nom de la société en Future Life S.A.

2. Élimination de la phrase "La société a pour objet le courtage en assurance et en réassurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées" dans le troisième paragraphe à l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en FUTURE LIFE S.A. et décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de FUTURE LIFE S.A."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la phrase "La société a pour objet le courtage en assurances et en réassurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées." au troisième paragraphe de l'article 2 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. VERHEYDEN, C. HAYEZ, E. VAN WESTEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. Relation: LAC/2008/17827. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008068147/242/56.

(080076681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Sarl Philo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 34, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.686.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER; notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Philomène AGREZIO, commerçante, née à San Michele di Serino (Italie), le 13 octobre 1953, demeurant à F-54920 Villers-la-Montagne, 51, rue Emile Curicque.

Ladite comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie comprenant le commerce de détail de produits alimentaires et d'articles de boulangerie-pâtisserie, la vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter, la vente de journaux et de périodiques, de tabac et d'articles pour fumeurs, la vente d'articles de Lotto et autres jeux à gratter, ainsi que la vente de divers accessoires, comprenant notamment la vente ou le dépôt de téléphones cellulaires.

La société pourra également exercer l'activité de dépôt de pressing.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations financières, juridiques, fiscales, industrielles ou commerciales, ainsi que toutes transactions, et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "Sarl Philo", société à responsabilité limitée.

La société pourra exercer son activité sous l'enseigne commerciale "A l'Epicurien".

**Art. 4.** Le siège social est établi à Pétange.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Madame Philomène AGREZIO, prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité,

les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

#### *Décisions de l'associée unique*

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Philomène AGREZIO, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-4760 Pétange, 34, route de Luxembourg.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Agrezio, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, LAC/2008/17912. — Reçu soixante-deux euros à 0,5%: 62,- €.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008068185/227/93.

(080076193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

### **Neumarkter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.181.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VREF Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115 317, with its registered office at 6, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of Neumarkter S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 134 181, and having its registered office at 6, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 26 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations, number 41, dated 8 January 2008. The articles of association of the Company were last amended on 13 January 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 742, dated 27 March 2008.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Removal from the articles of association of the Company all references to different classes of managers, i.e. A and B managers;
2. Subsequent change of article 12 of the articles of association of the Company;
3. Modification of the articles of association of the Company;
4. Subsequent restatement of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and having considered the abovementioned agenda hereby validly takes the following resolutions:

*First resolution*

The appearing party hereby resolves to remove from the Company's articles of association all references to different classes of managers, i.e. A and B managers.

*Second resolution*

Subsequently, article 12 of the articles of association of the Company is hereby modified such that it now reads as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers."

*Third resolution*

The Company hereby resolves to modify its articles of association such that they resemble those of the other members of the family of companies to which it belongs. This restatement, however, will not change the provision concerning the object of the Company.

*Fourth resolution*

Subsequently, the articles of association of the Company are hereby restated and thus now read as follows:

**"A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition, the holding, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The purpose of the company is furthermore the acquisition, the management, leasing, letting or any similar economic exploitation, the enhancement and the disposal of the real estate located at Neumarkter Str. 18-22, 81673 Munich, Germany and any ancillary, connected or otherwise permitted activity in respect of such real estate.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will have the denomination of "Neumarkter S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by two hundred and fifty (250) shares with a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant le soussigné, Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VREF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 115 317, ayant son siège social à 6, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché Luxembourg,

représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'intégralité du capital social de Neumarkter S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134 181 et ayant son siège social à 6, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, constituée conformément à un acte notarié devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 41, du 8 janvier 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 742, du 27 mars 2008.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Elimination de toute référence aux catégories des gérants, à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B, dans les statuts de la Société;
2. Subséquemment, la modification de l'article 12 des statuts de la Société;
3. Modification des statuts de la Société;
4. Subséquemment, la mise à jour des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant délibéré sur l'ordre du jour susmentionné, adopte valablement par le présent acte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le comparant décide par le présent acte de supprimer toute référence aux catégories des gérants, à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B, dans les statuts de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Subséquemment, l'article 12 des statuts de la Société est modifié par le présent acte et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants."

#### *Troisième résolution*

Le comparant décide par le présent acte de modifier les statuts de la Société de telle façon qu'ils ressemblent à ceux des autres membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient. Cependant, cette mise à jour des statuts ne modifiera pas la clause concernant l'objet de la Société.

#### *Quatrième résolution*

Subséquemment, les statuts de la Société sont mise à jour par le présent acte et stipuleront dès à présent ce qui suit:

### "A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et la disposition de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder toute sorte d'aides, de prêts, d'avances et de garanties aux sociétés, dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui appartiennent au même group de sociétés que la Société.

Par ailleurs, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le crédit-bail, la location, ou toute exploitation économique similaire, la mise en valeur et la disposition du bien immobilier sis au Neumarkter Str. 18 - 12, 81673 Munich, Allemagne, et toute activité accessoire, liée ou encore autorisé, en relation avec ce bien immobilier.

La Société peut aussi contracter des emprunts, accorder tous types de nantissement ou autre support d'emprunts, prêt, avances et garanties, et s'engager dans des instruments de couverture et des dérivates de crédit en relation avec le financement de la possession et de l'exploitation de tel bien immobilier. La Société peut en outre acquérir et disposer toutes les autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autre en relation avec le financement de la possession et de l'exploitation de ce bien immobilier.

La Société peut exercer toutes activités commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle, jugées utiles à l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "Neumarkter S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par i.e. gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis i.e. dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande de la comparante précitée le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande de la comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. BRÄUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2008. Relation: LAC/2008/19219. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008068176/242/358.

(080076327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

#### **Compagnie Immobilière Luxembourgeoise Comilux, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg E 1.277.

L'an deux mille huit, le deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Madame Francine LECOMTE, ouvrière, demeurant au 16, rue Saint Donat, B-6860 Rancimont (Belgique);
- 2.- Monsieur Luc ARNOULD, indépendant, demeurant au 2, rue l'Hôtel de Ville, B-6720 Habay-la-Neuve (Belgique), ici représenté par:

Madame Francine LECOMTE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Neufchâteau (Belgique), le 07 janvier 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant tant en son nom personnel qu'en mandataire de Monsieur Luc ARNOULD prénommé, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(i) Monsieur Luc ARNOULD et elle-même, sont les seuls associés de la société "COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE COMILUX", une société civile immobilière de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 51, rue Albert I<sup>er</sup>, L-1117 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section E sous le numéro 1277,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 14 août 1998, lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 785 du 28 octobre 1998 et page 37671 (ci-après dénommée "la Société").

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis son acte de constitution.

(ii) Le capital social de la Société est fixé actuellement à deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-treize cents (2.478,93 EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule

soixante-dix-huit quatre-vingt-treize euros (24,7893 EUR) chacune, dont quatre-vingt-dix-huit (98) parts d'intérêt sont détenus par Monsieur ARNOULD et deux (2) parts d'intérêt sont détenues par Madame Francine LECOMTE.

(iii) Les personnes comparantes ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la Société;
  2. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
  3. Décharge au gérant,
- ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés ont décidé de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les mêmes associés ont décidé de nommer comme seul liquidateur de la Société, en conformité avec l'article dix-neuf (19) des statuts de la Société, la seule gérante:

Madame Francine LECOMTE, ouvrière, née à Vedrin (Belgique), le 24 février 1958, demeurant au 16, rue Saint Donat, B-6860 Rancimont (Belgique).

*Troisième résolution*

Les associés ont décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs personnes des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

*Quatrième résolution*

Les associés ont décidé que Madame Francine LECOMTE, prénommée reçoive pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat en tant que gérante de la Société jusqu'à ce jour.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné à la date donnée en tête des présentes.

Dont acte, lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LECOMTE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 mai 2008, Relation: EAC/2008/6227. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008068172/239/67.

(080076229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**PromIL, Promotion Immobilière Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Contern Downtown Sàrl).**

Siège social: L-7327 Steinsel, 33, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.071.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1 ° Monsieur Nicolas DAUBENFELD, ingénieur diplômé, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue Oster;

2 ° Monsieur Gilbert POITIERS, diplômé en sciences commerciales, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée CONTERN DOWNTOWN S.à r.l., avec siège social à L-7327 Steinsel, 33, rue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.071, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 556 du 10 avril 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 26 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1449 du 23 décembre 2005.

Les associés déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prient le notaire soussigné d'acter la résolution suivante prise à l'unanimité:

*Résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société de "CONTERN DOWNTOWN S.à r.l." en "Promotion Immobilière Luxembourg" en abrégé "PromIL" et de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de 'Promotion Immobilière Luxembourg' en abrégé 'PromIL'."

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Nicolas Daubenfeld, Gilbert Poitiers, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 mai 2008. LAC / 2008 / 18612. — Reçu douze euros € 12,-.

*Le Receveur (signé):* Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008068148/202/37.

(080076523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Holding One S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.671.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/05/2008.

*Pour HOLDING ONE SAH*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008068143/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03495. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080076379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Holding One S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.671.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/05/2008.  
Pour HOLDING ONE SAH  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA  
Signature

Référence de publication: 2008068144/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03497. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Jade Chinois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 105.858.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2008.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2008068153/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06320. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Jade Chinois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 105.858.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2008.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2008068155/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06317. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Jade Chinois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 23, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 105.858.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2008.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2008068158/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06315. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Odelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-8351 Dahlem, 4, rue de Hivange.

R.C.S. Luxembourg B 138.687.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Thierry René Paul CAUWE (19660630 051), né le 30 juin 1966 à Etterbeek (B), marié, demeurant à L-8351 Dahlem, 4, rue de Hivange ici représenté par Mademoiselle Nadja SCHICKES, employée privée demeurant à Lullange, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Dahlem, le 08 mars 2008, laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «ODELUX» S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Dahlem.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'acquisition immobilière

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000,-EUR) représenté par CENT (100) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

**Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 9.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 13.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 14.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgation exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 15.** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

#### **Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 16.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 19.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 20.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesures transitoires*

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

La comparante pré qualifiée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Monsieur Thierry CAUWE prénommé . . . . .	100
Total: cent actions . . . . .	100

Les actions ont été libérées à concurrence de 32%( trente-deux pour cent) par des versements en espèces à concurrence de la somme TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000,-EUR) somme qui se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

69743

*Déclaration*

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs et du commissaire au compte est fixé à un.
- 2) Est appelée aux fonctions d'administrateur: Monsieur Thierry CAUWE, précité
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Omer COLLARD, demeurant à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2013.
- 5) Le siège social est fixé à L-8351 Dahlem, 4, rue de Hivange
- 6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schickes, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 mars 2008, WIL/2008/283. — Reçu cinq cents euros = 500 €.-.

*Le Receveur (signé): J. Pletschette.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 avril 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008068187/2724/188.

(080076243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Ecogest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.347.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/05/2008.

*Pour ECOGEST S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signatures

Référence de publication: 2008068140/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06244. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080076371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Pangaea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.607.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/05/2008.

Pour PANGAEA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008068141/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04824. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Asset Backed-C S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.030.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 18 avril 2008*

Les actionnaires ont pris acte des démissions de Messieurs Clive Mace GILCHRIST, Scott EDEL, Alfonso DE MAQUA, Patrick ZURSTRASSEN et Nicholas CRANSTON de leurs postes d'administrateurs de la Société avec effet au 18 avril 2008.

Les actionnaires ont décidé de nommer la personne suivante au poste d'administrateur de la Société avec effet au 18 avril 2008 et pour une durée allant jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires de 2009:

Monsieur Stephen ZINSER, né le 3 juillet 1957 dans le Massachusetts, U.S.A. et demeurant au 31 Royal Avenue, London, SW3 4QE

Désormais le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Stephen Zinser

Monsieur James Pope

Monsieur Jürgen Meisch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008067983/267/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Galaxy VI, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.016.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2008, que le Conseil de Gérance décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, le siège social de la Société du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008067403/1384/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---